



**MAIRIE DE BOUSSENS**  
**31360**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>Date de Convocation :</b> <b>04 janvier 2021</b>
<b>Nombre de Conseillers</b> en exercice : <b>15</b> présents : <b>14</b>
<b>Nombre de voix</b> Pour : <b>15</b> Contre : <b>00</b> Abstention : <b>00</b>
Délibération du Conseil Municipal (D.C.M) N° <b>1-6</b>

L'an **deux mille vingt et un** et le **15 janvier**, à **18h**, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Christian SANS**, le Maire.

**Présents** : M. **SANS (proc.)**, Mme **GÉRARD**, M. **RAMEAU**, Mme **AIMONE-CAT**, M. **LIVOTI**, Mmes **DALLA-ZANNA**, **GRANGE**, MM. **ROQUEBERT**, **CELLIER**, **DESHONS**, **EVIN**  
Mmes, **COURTOUX**, **SANDY**, **AGUILA**.

**Absents excusés** : M. **AMOUROUX (proc. à M. SANS)**

**Secrétaire de séance** (art L2121-15 CGCT) :  
**Madame Françoise AIMONE-CAT**

**Objet : Isolation et travaux annexes dans les locaux des écoles  
maternelle et élémentaire - Engagement de la dépense - Demande aide  
financière**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la décision, prise par délibération en date du 12 novembre 2020, de réaliser les travaux d'isolation et travaux annexes dans les locaux des écoles maternelle et élémentaire et de confier la Maîtrise d'œuvre à Messieurs Bernard MONIER et Christian JARROT, Architectes DPLG et d'Intérieur, exerçant au Centre Fleuriat 31860 LABARTHE-SUR-LÈZE.

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel des travaux, chiffré par le cabinet d'architecte, dont le montant estimatif de la dépense s'élève à **SEPT CENT QUATRE VINGT-SEPT MILLE NEUF CENT SIX EUROS HORS TAXES** (787 906.26 € HT).

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer quant à ce plan de financement prévisionnel joint à la présente.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents :

- d'accepter le plan de financement prévisionnel dont le montant estimatif de la dépense s'élève à **SEPT CENT QUATRE VINGT-SEPT MILLE NEUF CENT SIX EUROS HORS TAXES** (787 906.26 € HT) ;
- d'inscrire la dépense sur le Budget Communal 2021, section d'investissement, compte 2313 ;
- d'autoriser Monsieur Maire, ou un adjoint délégué, à signer toutes les pièces afférentes à ce projet ;
- de solliciter l'aide financière, selon le plan de financement prévisionnel joint :
  - . de l'État dans le cadre des DETR/DSIL,
  - . de la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée,
  - . du Conseil Départemental de la Haute-Garonne,
  - . de la Communauté de Communes Cœur de Garonne dans le cadre des fonds de concours.

.../...

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.  
Affiché le **21 janvier 2021**

Pour extrait conforme,  
En Mairie, le **19 janvier 2021**

Le Maire,  
Christian SANS



**Maître d'Ouvrage:**  
Commune de Boussens  
Monsieur Christian SANS - MAIRE  
1, Place de la Mairie  
31360 BOUSSENS

**Maître d'Œuvre:**  
Bernard MONIER - Architecte D.P.L.G.  
Christian JARROT - Architecte d'Intérieur  
Centre Fleuriat  
31860 LABARTHE-SUR-LÈZE  
2YIngénierie - BET THERMIQUE

## RÉNOVATION THERMIQUE ET ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS

### ÉCOLE MATERNELLE & ÉLÉMENTAIRE 31360 BOUSSENS

#### ESTIMATIF DE TRAVAUX PHASE DIAGNOSTIC

	MONTANT H.T.	
1	ISOLATION DES FAÇADES PAR L'EXTÉRIEUR (ITE)	329 000,00 €
	ISOLATION DES COMBLES	31 000,00 €
2	REPLACEMENT DES MENUISERIES EXTÉRIEURES	160 000,00 €
3	MENUISERIE BOIS	30 000,00 €
4	PEINTURE	9 000,00 €
5	ÉLECTRICITÉ	6 500,00 €
6	CHAUFFAGE / VMC DOUBLE-FLUX	72 000,00 €
	Divers & Imprévus 5%	31 875,00 €
	<b>MONTANT TOTAL TRAVAUX H.T.</b>	<b>669 375,00 €</b>
	Honoraires BUREAU DE CONTRÔLE (estimation)	5 000,00 €
	Honoraires SPS (estimation)	3 000,00 €
	Honoraires ARCHITECTE (Mission de base)	63 590,63 €
	Honoraires DIAG	8 400,00 €
	Honoraires OPC	10 040,63 €
	Diagnostic Amiante avant Travaux (estimation)	2 500,00 €
	<b>MONTANT TOTAL H.T.</b>	<b>761 906,26 €</b>
	T.V.A. 20,00%	152 381,25 €
	<b>MONTANT TOTAL T.T.C.</b>	<b>914 287,51 €</b>
OPTIONS:	<del>VMC SIMPLE FLUX</del>	<del>35 000,00 €</del>
	<del>CHAUFFERIE BOIS</del>	<del>26 000,00 €</del>
	<del>PAC AIR/EAU</del>	<del>16 000,00 €</del>

Sous réserve de l'avis du Bureau de Contrôle.

Le 17/12/20